

Guide de déménagement : Gestion de votre contrat d'eau - Grand Paris Sud

Avant votre départ (Résiliation)

- Contactez le service des eaux de Grand Paris Sud au moins 15 jours avant votre date de départ.
- Relevez l'index de votre compteur d'eau le jour même de la remise des clés.
- Transmettez votre nouvelle adresse postale pour recevoir la facture de clôture.
- Assurez-vous de régler le solde de votre compte pour éviter tout litige.

Lors de votre arrivée (Ouverture)

- Relevez l'index de votre compteur d'eau dès votre entrée dans les lieux.
- Souscrivez un nouveau contrat auprès du gestionnaire de l'eau de votre nouvelle commune.
- Vérifiez le bon fonctionnement des robinets et l'absence de fuites visibles.
- Privilégiez la souscription en ligne via le portail client pour un traitement plus rapide.

Documents et informations nécessaires

- Adresse précise du logement (et numéro de compteur si disponible).
- Date effective du déménagement (entrée ou sortie).
- Relevé d'index du compteur (chiffres noirs sur fond blanc).
- Coordonnées bancaires (RIB) pour la mise en place du prélèvement automatique.
- Nom de l'ancien occupant (si connu, pour faciliter l'identification).

Conseils pratiques

- Conservez une copie de l'état des lieux mentionnant l'index du compteur comme preuve.
- En cas d'absence prolongée, pensez à fermer la vanne d'arrêt générale.
- Consultez le site officiel de Grand Paris Sud pour identifier le gestionnaire spécifique à votre commune.
- Vérifiez si votre contrat inclut des options de suivi de consommation en ligne.